



**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
DEUXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
(2004-2005)  
LE 14 SEPTEMBRE 2004**

**1.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h 45, la séance est ouverte par Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente du conseil des commissaires.

**2.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2004 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> Lise Beauchamp-Brisson (19), Claudine Caron-Lavigneur (2), Solange Couture Dubé (14), Linda Crevier (15), Denise Daoust (18), Suzanne Gaudette (8), Pascale Godin (6), Claudette Labre-Do (13), Micheline Patenaude-Fortin (1), Diane Soucy (4), Louise Tremblay (20)

MM. Éric Allard (10), Jean-Pierre Bélair (9), Yvon Derome (21), André Dugas (11), Yves Garand (5), Marcel Gélinas (3), Alban Synnott (12)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

**ET :**

M<sup>me</sup> Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents au niveau primaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Susan Tremblay, directrice générale  
Carole Blouin, directrice générale adjointe  
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

**ET :**

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines  
Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes  
MM. Maurice Brossard, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle  
Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles  
Claude Hébert, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières  
Gilles Presseault, secrétaire général

Madame Margot Pagé et Monsieur Guy Sylvain, commissaires, ainsi que Madame Deborah Verge, commissaire représentante du comité de parents au niveau secondaire, sont absents.

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, souhaite la bienvenue à deux élèves universitaires qui viennent observer le fonctionnement du conseil des commissaires.

C.C.-1657-09-04

**4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié à savoir :

**5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2004
- 6.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 31 août 2004
- 6.03 Plan triennal d'investissement du MEQ 2005-2008 – Adoption
- 6.04 Désignation d'une direction générale adjointe en cas d'absence prolongée de la directrice générale – article 203 de la LIP



- 6.05 Nominations diverses pour les membres du conseil des commissaires :
  - 6.05.1 Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay
  - 6.05.2 Chambre de commerce du district de Saint-Rémi
  - 6.05.3 CLD de Roussillon
  - 6.05.4 CLD des Jardins-de-Napierville
  - 6.05.5 Association des gens d'affaires La Citière-Roussillon
  - 6.05.6 FCSQ – Représentant substitut au Conseil général
  - 6.05.7 Comité de révision d'une décision
  - 6.05.8 Comité consultatif du transport (Article 188)
  - 6.05.9 Code d'éthique et de déontologie du commissaire (Article 175.1)
  - 6.05.10 Comité du tournoi de golf
  - 6.05.11 Appréciation de la directrice générale (ce sujet est reporté)
  - 6.05.12 **Création d'un comité ad hoc sur le partage des salaires (sujet ajouté)**
- 6.06 École de formation professionnelle de Châteauguay – Modification à l'acte d'établissement
- 6.07 Appréciation de la directrice générale : rapport du comité
- 6.08 École Saint-Jean – Composition du conseil d'établissement – Modification
- 6.09 **École Saint-Patrice – Composition du conseil d'établissement – Modification (sujet ajouté)**
  
- 7.0 **SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**
  
- 8.0 **SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**
  
- 9.0 **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 9.01 Engagement ou nomination au poste de direction du Service des ressources matérielles (ajournement à prévoir)
  
- 10.0 **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
  - 10.01 Vente d'un terrain repris pour taxe scolaire non payée
  
- 11.0 **SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
  
- 12.0 **SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**
  
- 13.0 **SERVICE DE L'INFORMATION**
  
- 14.0 **FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**
  
- 15.0 **COMITÉ DE PARENTS**
  
- 16.0 **DEMANDE D'INFORMATION**
  - 16.01 Comité du golf (sujet ajouté)
  - 16.02 Frais chargés aux parents (sujet ajouté)
  - 16.03 Admissibilité au programme international (sujet ajouté)
  
- 17.0 **COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
  
- 18.0 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 18.01 Lettre du ministre de l'Éducation, Monsieur Pierre Reid
  - 18.02 Rapport du groupe de travail sur les frais exigés des parents (août 2004)
  - 18.03 Tournoi de golf (sujet ajouté)
  - 18.04 Fête du personnel retraité (sujet ajouté)
  
- 19.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 5.0 **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**
  - 1. **Vente de terrains à Sainte-Catherine**  
En suivi.



**2. Protocole d'entente avec la ville de Delson**

En suivi.

**3. Accessibilité aux services de garde lors de fermeture d'école pour intempéries**

En suivi en octobre.

**4. Application de la résolution portant sur la modification à une zone de sécurité (La Saline) versus conditions incluant la voie ferrée**

Recommandation à venir : après la prochaine rencontre du comité consultatif du transport scolaire.

**5. Académie Langlois**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, et Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, expliquent qu'il y a eu une rencontre avec le maire et des conseillers de la municipalité d'Hemmingford le 8 septembre dernier. Une proposition de comité conjoint Municipalité – Commission scolaire – École a été déposée pour étudier, notamment, les modalités de démolition de l'Académie Langlois à des coûts moins prohibitifs, de proposer un échéancier de réalisation et de déposer ses recommandations à la Commission scolaire avant la mi-décembre 2004.

**6. Programme d'éducation internationale à l'école de la Magdeleine**

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, commente le document déposé. Il répond à des questions.

**7. Production du film de l'école Émilie-Gamelin (Monsieur Stéphane Duquette)**

La directrice générale rappelle que cette demande pourrait se situer dans le cadre des discussions sur les priorités d'action, au niveau de l'orientation 6 « Accroître la présence de la Commission scolaire dans son milieu de manière à soutenir la mission éducative » du Plan stratégique de la Commission scolaire.

**6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**6.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2004**

C.C.-1658-09-04

**- DISPENSE DE LECTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1659-09-04

**APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2004 soit approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.02 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 31 AOÛT 2004**

C.C.-1660-09-04

**DISPENSE DE LECTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 31 août 2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1661-09-04

**- APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ajournée du 31 août 2004 soit approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



C.C. 1663-09-04  
ou annotation

**6.03 PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT DU MEQ 2005-2008 – ADOPTION**

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. La directrice générale, Madame Susan Tremblay, fournit d'autres informations sur certains dossiers. Des réponses sont fournies aux questions soulevées.

**6.03A DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511 POUR LE SECTEUR NORD  
DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE JEAN-LEMAN**

- CONSIDÉRANT le nouveau Plan triennal des immobilisations 2005-2008 du ministère de l'Éducation;
- CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation de février 2003 et 2004;
- CONSIDÉRANT les besoins en locaux estimés par les Services éducatifs aux jeunes;
- CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants dans les municipalités de Candiac et de La Prairie;
- CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire;
- CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire et du primaire;
- CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espace);
- CONSIDÉRANT les difficultés à court terme de faire valoir les besoins d'une école primaire à Candiac;
- CONSIDÉRANT les démarches entreprises visant à établir un partenariat avec le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire, et résolu

d'acheminer au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure « Ajout d'espace pour la formation générale au secteur des jeunes », la demande d'autorisation de procéder à l'agrandissement de l'école Jean-Leman, incluant sept locaux de classe et des locaux de service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.03B DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511 POUR LE SECTEUR NORD  
DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE FERNAND-SEGUIN**

- CONSIDÉRANT le nouveau Plan triennal des immobilisations 2005-2008 du ministère de l'Éducation;
- CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation de février 2003 et 2004;
- CONSIDÉRANT l'évolution de la clientèle du secondaire établie par les Services éducatifs aux jeunes;
- CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants dans les municipalités de Candiac et de La Prairie;
- CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire;
- CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du secondaire;
- CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espace);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire, et résolu

C.C.-1663-09-04



C.C.-1664-09-04

de réitérer au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure « Ajout d'espace pour la formation générale au secteur des jeunes », la demande d'autorisation de procéder à l'agrandissement de l'école Fernand-Seguin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.03C DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511 POUR LE SECTEUR NORD-OUEST  
DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE VINET-SOULIGNY**

- CONSIDÉRANT le nouveau Plan triennal des immobilisations 2005-2008 du ministère de l'Éducation;
- CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation de février 2003 et 2004;
- CONSIDÉRANT les besoins en locaux estimés par les Services éducatifs aux jeunes;
- CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants dans la municipalité de Saint-constant;
- CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire;
- CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire et du primaire;
- CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espace);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire, et résolu

d'acheminer au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure « Ajout d'espace pour la formation générale au secteur des jeunes », la demande d'autorisation de procéder à l'agrandissement de l'école primaire Vinet-Souligny, incluant sept locaux de classe et des locaux de service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1665-09-04

**6.03D DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511 POUR LES ÉCOLES GABRIELLE-ROY, NOTRE-DAME, SAINT-ÉDOUARD ET JACQUES-BARCLAY**

- CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espace);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire, et résolu

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Gabrielle-Roy d'un bloc sportif adéquat et réaménager divers locaux;

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Notre-Dame d'un gymnase et réaménager trois classes dans le local polyvalent servant actuellement à l'éducation physique;

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Saint-Édouard d'un véritable bloc sportif, d'un service de garde et de réaménager divers locaux;



C.C.-1666-09-04

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Jacques-Barclay d'un véritable bloc sportif et réaménager divers locaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.03E DEMANDE D'ALLOCATION, DANS LE CADRE DE LA MESURE 50512, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE FORMATION COMPÉTENCE-DE-LA-RIVE-SUD**

CONSIDÉRANT la mesure 50512 relativement aux ajouts d'espaces en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'aurait ce projet sur le développement des services en formation professionnelle et la capacité d'accueil de l'école de la Magdeleine;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par les représentants du ministère de l'Éducation au printemps 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire, et résolu

de réitérer au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure 50512, la demande d'autorisation de procéder à la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1667-09-04

**6.03F PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2005-2008**

Considérant la demande faite au Ministère de l'éducation d'autoriser le DEP « Pose de systèmes intérieurs »;

Considérant qu'il est impossible d'implanter cette nouvelle option sans procéder à un agrandissement de l'École de formation professionnelle de Châteauguay;

Considérant que le Guide d'organisation pédagogique et matérielle recommande des espaces nets de 1 068 mètres carrés;

Considérant la nécessité de faire parvenir au ministère de l'Éducation du Québec nos propositions d'aménagements ou d'ajouts d'espaces physiques par le biais du PTI 2005-2008;

Dans le cadre du PTI 2005-2008, il est proposé par Monsieur Éric Allard, commissaire, et résolu

de demander au ministère de l'Éducation du Québec d'autoriser l'agrandissement de l'École de formation professionnelle de Châteauguay pour lui permettre d'implanter le programme « Pose de systèmes intérieurs » et ce, conformément au guide d'organisation pédagogique et matérielle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1668-09-04

**6.04 DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE ET D'EMPÊCHEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – ARTICLE 203 DE LA LIP**

CONFORMÉMENT à l'article 203 de la Loi de l'instruction publique et sur recommandation de la directrice générale;



IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent **Madame Carole Blouin**, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1669-09-04

**6.05 NOMINATIONS DIVERSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**6.05.1 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CHÂTEAUGUAY**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le dossier et invite les membres désignés à participer aux activités.

**CONSIDÉRANT** les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.5.1);

**CONSIDÉRANT** la résolution C.C.-1470-01-04 qui fixe à deux le nombre de commissaires délégués à la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les commissaires suivants : **Messieurs Éric Allard, Jean-Pierre Bélaïr, Yves Garand, Mesdames Suzanne Gaudette et Marie-Louise Kerneïs** soient désignés délégués de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay jusqu'à ce qu'un changement soit demandé, sans égard au nombre de commissaires délégués qui avait été fixé pour l'année 2003-2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1670-09-04

**6.05.2 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE SAINT-RÉMI**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le dossier et invite les membres désignés à participer aux activités.

**CONSIDÉRANT** les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.5.1);

**CONSIDÉRANT** la résolution C.C.-1473-01-04 qui fixe à deux le nombre de commissaires délégués à la Chambre de commerce du district de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que les commissaires suivants : **Madame Claudine Caron-Lavigueur, Monsieur Marcel Gélinas et Madame Diane Soucy** soient désignés délégués de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à la Chambre de commerce du district de Saint-Rémi jusqu'à ce qu'un changement soit demandé, sans égard au nombre de commissaires délégués qui avait été fixé pour l'année 2003-2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1671-09-04

**6.05.3 CLD DE ROUSSILLON**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le dossier.



No de résolution  
ou annotation

C.C.-1672-09-04

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.5.1);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que **Madame Marie-Louise Kerneïs** soit désignée déléguée de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au Collège électoral Éducation du CLD de Roussillon jusqu'à la séance régulière du conseil des commissaires de septembre 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.05.4 CLD DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.5.1);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélaïr, commissaire,

que **Madame Micheline Patenaude-Fortin** soit désignée déléguée de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au Collège électoral Éducation du CLD des Jardins-de-Napierville jusqu'à la séance régulière du conseil des commissaires de septembre 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1673-09-04

**6.05.5 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES LA CITIÈRE-ROUSSILLON**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le dossier et invite les membres désignés à participer aux activités.

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.5.1);

CONSIDÉRANT la résolution # C.C.-1478-01-04 qui fixe à trois le nombre de délégués à l'Association des gens d'affaires La Citérie-Roussillon;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Tremblay, commissaire,

que les commissaires suivants : **Mesdames Lise Beauchamp-Brisson, Solange Couture Dubé, Denise Daoust, Louise Tremblay** et **Monsieur Yvon Derome** soient désignés délégués de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à l'Association des gens d'affaires La Citérie-Roussillon jusqu'à ce qu'un changement soit demandé, sans égard au nombre de commissaires délégués qui avait été fixé pour 2003-2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1674-09-04

**6.05.6 FCSQ – REPRÉSENTANT SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.5.1);



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que le vice-président du conseil des commissaires, Monsieur Guy Sylvain, soit désigné représentant substitut au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour la durée du mandat du conseil des commissaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.05.7A COMITÉ DE RÉVISION D'UNE DÉCISION**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, présente le cadre du travail du comité et mentionne que des activités de support se tiendront avec les membres de la nouvelle délégation. On répond aux questions et commentaires.

C.C.-1675-09-04

**DÉLÉGATION DE TROIS MEMBRES**

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.51);

CONSIDÉRANT la procédure 11-07 du recueil des règles générales d'administration spécifiant que trois commissaires élus doivent être désignés annuellement par le conseil des commissaires et un commissaire représentant le comité de parent (article 5.1);

CONSIDÉRANT l'article 11 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que le conseil des commissaires peut soumettre à un comité qu'il institue, les demandes de révision de décision touchant un élève;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les commissaires suivants : **Mesdames Solange Couture Dubé, Claudette Labre-Do et Monsieur Yves Garand** soient nommés membres du comité d'étude relatif aux demandes de révision d'une décision jusqu'à la tenue de la séance régulière du conseil des commissaires de septembre 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1676-09-04

**6.05.7B NOMINATION D'UN COMMISSAIRE PARENT**

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.5.1);

CONSIDÉRANT la procédure 11-07 du recueil des règles générales d'administration spécifiant que trois commissaires élus doivent être désignés annuellement par le conseil des commissaires et un commissaire représentant le comité de parents (article 5.1);

CONSIDÉRANT l'article 11 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que le conseil des commissaires peut soumettre à un comité qu'il institue, les demandes de révision de décision touchant un élève;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,



C.C.-1677-09-04

de nommer **Madame Chantal Richer** membre du comité d'étude relatif aux demandes de révision d'une décision jusqu'à la fin de son présent mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.05.7C NOMINATION DE CINQ MEMBRES SUBSTITUTS**

**CONSIDÉRANT** les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.5.1);

**CONSIDÉRANT** l'article 11 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que le conseil des commissaires peut soumettre à un comité qu'il institue, les demandes de révision de décision touchant un élève;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les commissaires suivants : **Mesdames Lise Beauchamp-Brisson, Linda Crevier, Louise Tremblay, Messieurs Jean-Pierre Bélair et Alban Synnott** soient nommés membres substitués du comité d'étude de demande de révision d'une décision jusqu'à la tenue de la séance régulière du conseil des commissaires de septembre 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.05.8A COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT**

Trois commissaires sont mis en nomination pour les deux postes comme membres au comité consultatif du transport.

**PREMIÈRE PROPOSITION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que Madame Micheline Patenaude-Fortin soit désignée membre du comité consultatif du transport scolaire.

**DEUXIÈME PROPOSITION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Diane Soucy, commissaire,

que Monsieur Jean-Pierre Bélair soit désigné membre du comité consultatif du transport scolaire.

**TROISIÈME PROPOSITION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que Madame Solange Couture Dubé soit désignée membre du comité consultatif du transport scolaire.

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneis, demande à ceux qui sont intéressés à siéger par ordre inverse de nomination :

Madame Solange Couture Dubé, commissaire, accepte.

Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, refuse.

Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire, accepte.

**CONSIDÉRANT** l'article 188 de la LIP qui stipule que « Chaque commission scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les

C.C.-1678-09-04

C.C.-1679-09-04

C.C.-1680-09-04



fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement »;

**CONSIDÉRANT** les « mécanismes de participation » qui prévalent à la Commission scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de deux commissaires au comité consultatif du transport scolaire;

Puisqu'il ne reste que deux personnes pour combler les deux postes vacants, **Mesdames Solange Couture Dubé** et **Micheline Patenaude-Fortin**, commissaires, sont désignées membres du comité consultatif du transport scolaire jusqu'à la tenue de la séance régulière du conseil des commissaires de septembre 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1681-09-04

**6.05.9A CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

**CONSIDÉRANT** l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique portant sur l'établissement d'un code d'éthique, son contenu, son accessibilité au public et la façon d'en faire rapport;

**CONSIDÉRANT** les « mécanismes de participation » qui prévalent à la Commission scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de trois membres du conseil et de deux membres substitués;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que **Monsieur André Dugas, Mesdames Lise Beauchamp-Brisson et Margot Pagé**, commissaires, soient désignés membres du comité du code d'éthique et de déontologie du commissaire à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries jusqu'à la séance régulière du conseil des commissaires de septembre 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.05.9B CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE – MEMBRES SUBSTITUÉS**

C.C.-1682-09-04

Mesdames Linda Crevier et Claudette Labre-do, commissaires, se proposent à titre de membres substitués du comité du code d'éthique et de déontologie du commissaire.

C.C.-1683-09-04

**DEUXIÈME PROPOSITION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Éric Allard, commissaire,

que Monsieur Yves Garand, commissaire, soit désigné membre substitut du comité du code d'éthique et de déontologie du commissaire.

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneis, demande ceux qui sont intéressés à siéger par ordre inverse de nomination :

Monsieur Yves Garand, commissaire, refuse.  
Madame Claudette Labre-do, commissaire, accepte.  
Madame Linda Crevier, commissaire, accepte.

C.C.-1684-09-04

**CONSIDÉRANT** les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au



conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.5.1);

**CONSIDÉRANT** les « mécanismes de participation » qui prévalent à la Commission scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de trois membres du conseil et de deux membres substitués;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que **Mesdames Linda Crevier et Claudette Labre-Do**, commissaires, soient désignées membres substitués du comité du code d'éthique et de déontologie du commissaire à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries jusqu'à la séance régulière du conseil des commissaires de septembre 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1685-09-04

**6.05.10 COMITÉ DU TOURNOI DE GOLF – 6<sup>E</sup> ÉDITION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les commissaires suivants : **Messieurs Éric Allard, Jean-Pierre Bélair, André Dugas, Guy Sylvain, Alban Synnott, Mesdames Lise Beauchamp-Brisson et Louise Tremblay** soient désignés membres du comité du « Tournoi de golf 2004-2005 – 6<sup>e</sup> édition » jusqu'à la tenue de la séance régulière du conseil des commissaires de septembre 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MADAME PASCALE GODIN, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE.**

C.C.-1686-09-04

**6.05.12a COMITÉ AD HOC SUR LE MODE DE PARTAGE SUR LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES - CRÉATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

de former un comité ad hoc composé de sept commissaires et de deux personnes-ressources, qui verront à élaborer un document de travail portant sur la rémunération des membres du conseil des commissaires, lequel document sera soumis aux commissaires lors d'une séance plénière.

ONT VOTÉ POUR : 15 commissaires  
ONT VOTÉ CONTRE : 2 commissaires  
ABSTENTION : 1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**6.05.12b COMITÉ AD HOC SUR LE MODE DE PARTAGE SUR LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES – NOMINATION DES MEMBRES**

C.C.-1687-09-04

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les commissaires suivants fassent partie du comité ad hoc sur le mode de partage sur la rémunération des commissaires :

Madame Lise Beauchamp-Brisson  
Monsieur Jean-Pierre Bélair  
Monsieur Yvon Derome  
Monsieur André Dugas  
Monsieur Yves Garand



Madame Suzanne Gaudette  
Monsieur Alban Synnott

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1688-09-04

**6.06 ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE CHÂTEAUGUAY –  
MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les besoins en locaux de l'École de formation professionnelle de Châteauguay compte tenu du nombre d'élèves inscrits;

CONSIDÉRANT que les « Ateliers Brisebois – bâtisse 867-051 » situés derrière l'École de formation professionnelle de Châteauguay représentent une piste de solution;

CONSIDÉRANT les articles 100 et 101 de la Loi sur l'instruction publique portant sur l'attribution et la modification de l'acte d'établissement d'un centre;

CONSIDÉRANT les discussions favorables tenues au conseil d'établissement notamment lors des réunions du 5 avril et du 17 mai 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que l'acte d'établissement de l'École de formation professionnelle de Châteauguay soit modifié pour inclure la bâtisse 867-051 appelée « Ateliers Brisebois ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.07 APPRÉCIATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE : RAPPORT DU  
COMITÉ**

Ce point est discuté à la fin de la présente réunion.

C.C.-1689-09-04

**6.08 ÉCOLE SAINT-JEAN – COMPOSITION DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT – MODIFICATION**

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier. Il répond à des questions. La directrice générale, Madame Susan Tremblay, apporte d'autres clarifications.

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur l'instruction publique définissant la composition d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-0353-05-00 fixant le nombre de participants au conseil d'établissement de cette école à 6 parents, 3 enseignants, 1 PNE, 1 soutien et 1 membre du personnel du service de garde;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au sein du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement de nommer un enseignant de plus pour remplacer le groupe « professionnel non enseignant »;

CONSIDÉRANT la consultation menée par la direction de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la nouvelle proposition de composition du conseil d'établissement de l'école Saint-Jean pour l'année scolaire 2004-2005, à savoir :

6 parents  
4 enseignants



No de résolution  
ou annotation

0 PNE  
1 soutien  
1 membre du personnel du service de garde

ONT VOTÉ POUR : 11 commissaires  
ONT VOTÉ CONTRE : 6 commissaires

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1690-09-04

#### 6.09 ÉCOLE SAINT-PATRICE – COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – MODIFICATION

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur l'instruction publique définissant la composition d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-0353-05-00 du 2 mai 2000 fixant le nombre de participants au conseil d'établissement de cette école à 4 parents, 2 enseignants, 1 PNE, 1 soutien;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un service de garde à l'école Saint-Patrice;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Saint-Patrice, à savoir :

5 parents  
2 enseignants  
1 PNE  
1 soutien  
1 membre du service de garde

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

#### 8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

#### 9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

##### 9.01 ENGAGEMENT OU NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le sujet sera traité au prochain ajournement du conseil des commissaires.

#### 10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

##### 10.01 VENTE D'UN TERRAIN VACANT REPRIS POUR TAXE SCOLAIRE NON PAYÉE – CADASTRE R-2-264-573

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. Il répond à des questions. Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, complète les informations.

CONSIDÉRANT que le « Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un bien immeuble d'une commission scolaire » du gouvernement du Québec ne s'applique que pour les biens dont la valeur marchande excède 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la procédure 73-07 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui traite de la vente d'un terrain repris pour taxes impayées (résolution C.C.-0868-02-02);

C.C.-1691-09-04



CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne peut utiliser ce type de terrain pour ses activités de construction; .

CONSIDÉRANT que le terrain a été repris pour non paiement des taxes en 1982;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de vendre le terrain enregistré au cadastre R-2-264-573 de La Prairie du Québec (Revision cadastrale) à la **Société R. Langlois inc.** sise au 2025, Chemin Saint-Jean à La Prairie (Québec) J5R 3X8 pour un montant de 28 000 \$ aux conditions suivantes :

- a) l'acheteur accepte les titres de propriété fournis par la Commission scolaire;
- b) l'acheteur assume tous les frais de notaire, de redevance, de localisation et tous les autres frais requis par la transaction;
- c) l'acheteur accepte les terrains dans leur état actuel et ne prendra aucun retour futur contre la Commission scolaire;
- d) la vente devra être finalisée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.0 SERVICE DE L'INFORMATION**

**14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

**15.0 COMITÉ DE PARENTS**

**16.0 DEMANDE D'INFORMATION**

**16.01 COMITÉ DU GOLF**

Monsieur André Dugas, commissaire, présente la documentation déposée en 18.03.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que des lettres de remerciement soient adressées :

- a) à Monsieur Michel Lapalme, président honoraire
- b) aux trois commanditaires majeurs
- c) à Madame Lise Boursier, agente d'administration, au Service du secrétariat général et de l'information
- d) à Madame Paule Bellavance, secrétaire, au Service du secrétariat général et de l'information
- e) à Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.02 FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

On s'informe du processus pour le recouvrement des frais exigés des parents. Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, explique le processus.

**16.03 ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE**

On demande si un jeune de 6<sup>e</sup> année, inscrit au programme d'anglais intensif, est pénalisé au regard de son admissibilité au programme d'éducation internationale. Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, et Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, donnent des explications qui confirment que les élèves ne sont pas pénalisés.

**17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneis, informe le conseil des commissaires que le mardi 5 octobre 2004, il y aura la signature officielle du protocole d'entente avec la ville de Châteauguay. Les commissaires sont invités à cette cérémonie.

C.C.-1692-09-04



La directrice générale, Madame Susan Tremblay, félicite le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pour la qualité de ses dépliants, lesquels sont déposés à la présente réunion.

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, rappelle le 5 à 7 h 30 du mardi 28 septembre 2004 pour la remise des prix Reconnaissance à l'école Fernand-Seguin.

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, rappelle également la fête des retraités le 22 octobre 2004.

Un article sera produit dans le journal Coup d'œil, portant sur les problèmes de fonctionnement vécus en cours, en lien avec la téléphonie IP.

**C.C.-1693-09-04**

**HUIS CLOS**

À 22 h 20,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1694-09-04**

**LEVÉE DU HUIS CLOS**

À 22 h 30,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que le huis clos soit levé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1695-09-04**

**6.07 APPRÉCIATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – RAPPORT DU COMITÉ**

CONSIDÉRANT la démarche d'appréciation faite par le comité mandaté par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le rapport de la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire auprès des membres du conseil des commissaires le 14 septembre 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que le conseil des commissaires accepte le rapport du comité concernant l'appréciation de Madame Susan Tremblay, directrice générale, tel que présenté par Madame Marie-Louise Kerneis, présidente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1696-09-04**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'adresser des félicitations à Madame Susan Tremblay, directrice générale, pour les réalisations de l'année 2003-2004.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 18.01 Lettre du ministre de l'Éducation, Monsieur Pierre Reid
- 18.02 Rapport du groupe de travail sur les frais exigés des parents (août 2004)
- 18.03 Tournoi de golf
- 18.04 Fête du personnel retraité



No de résolution  
C.C.-1697-09-04

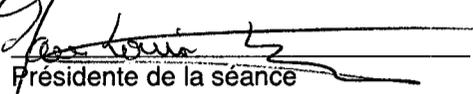
**19.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 22 h 40,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que la présente séance ordinaire du 14 septembre 2004 soit ajournée au mardi 28 septembre 2004 à 19 h 30 à l'école Fernand-Seguin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
Présidente de la séance

GP/lb/cg

A.13.02

D:\Textes\Cc\2004-2005\Procès-verbaux\2004.09.14.doc

  
Secrétaire général